Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 15 octobre 2010

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BARBEAUX, DE BIOURGE, GHILAIN (en remplacement de Mme Hontoir) MINET, VAN OVERMEIRE.*
Messieurs CHALON, DE BEURME, FLAMENT, FRYNS (en remplacement de Mr Brahic), LOUON, MATHY, MINETTE, WARNON.
Excusés: *Mesdames GALASSO, MARION.*
Messieurs BARBEAUX, TANGHE, THIRIFAY.

---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 11 juin 2010

Les membres de la plate-forme présents approuvent le PV de la dernière plate-forme.

Par rapport à celui-ci, Mme Minet nous fait part des réflexions de l'ADL de Soignies qui confirme les propos de Monsieur Louon quant au souhait d'avoir des relations plus structurées dans les différentes démarches partenariales mises en place en Région wallonne afin que le Réseau des ADL soit à tout le moins tenu informé des différentes démarches en cours.

2. STATISTIQUES LOCALES DU MARCHE DE L'EMPLOI: DETERMINATION DES DONNEES UTILES POUR LES ADL EN PRESENCE DE MONSIEUR CHALON – DIRECTEUR DU SERVICE D'ANALYSE DU MARCHE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU FOREM

Monsieur Chalon reçoit beaucoup de demandes diverses venant des communes pour obtenir telle ou telle statistique. Afin d'optimiser le travail de chacun, il souhaiterait pouvoir définir avec les agents ADL un dénominateur commun de données relativement accessibles que le Forem produirait par la suite à intervalles réguliers.

Lors de la plate-forme du 11 juin dernier, Mr Chalon avait présenté les différents outils statistiques qui sont déjà disponibles, notamment au niveau local, sur le site du Forem. L'Union des Villes et Communes avait relayé cette information à l'ensemble des agents lors de la newsletter ADL de juillet 2010. Afin de récolter l'avis de l'ensemble des agents sur d'une part la pertinence des données déjà en ligne et d'autre part, sur les données supplémentaires dont ils souhaiteraient disposer, un mail a été envoyé à l'ensemble des agents par l'UVCW quelques jours avant la plate-forme.

Plusieurs agents ont répondu à cet email.

Concernant la pertinence des données statistiques qui sont déjà disponibles à l'échelon local, les ADL qui ont répondu par email les trouvent très intéressantes. Il est toutefois précisé que les données relatives à la demande d'emploi par nationalité semblent moins utiles en ce qui les concerne. Par ailleurs, pour une ADL, les statistiques liées à la demande d'emploi par catégorie administrative semblent également moins pertinentes. Une ADL aimerait avoir plus d'explications permettant de justifier la durée d'inoccupation, lorsque celle-ci dépasse un an, par exemple.

Les différentes ADL présentes à la plate-forme sont également d'avis que les données relatives à la nationalité du demandeur d'emploi les intéressent peu. Mme De Biourge fait remarquer qu'il est difficile de faire des comparaisons statistiques sur 10 ans car les critères des données ont évolué au fil des années. Mr De Beurme fait part de son souhait de pouvoir contacter les personnes qui sont identifiées à travers ces différentes statistiques.

Mr Chalon prend note de ces divers commentaires et apporte certaines précisions. Il indique tout d'abord que, concernant la durée d'inoccupation, cette donnée comporte certaines difficultés. Chez nous, ce compteur d'inoccupation ne se remet à zéro que si la personne travaille au minimum trois mois d'affilée (contre un mois au niveau européen). Le Forem vient de réaliser une étude qui relativise ce concept et qui démontre qu'en réalité, le nombre de demandeurs d'emploi réellement inoccupés est bien moindre que ne semble le dire les statistiques. Quant aux raisons d'inoccupation, elles sont diverses (âge élevé, peu de qualification, femmes de plus de 45 ans, …) mais il est difficile de publier des informations locales croisées à ce sujet. Il faudrait au cas par cas préciser ce qu'on souhaite à ce niveau-là. Monsieur Chalon aimerait pouvoir calculer le taux de durée d'inoccupation sur une autre base mais cela impliquerait d'avoir plusieurs données statistiques différentes, puisque calculées sur des bases différentes, ce qui n'est pas toujours compréhensible pour le public.

Monsieur Chalon précise que les données relatives aux branches d'activité vont bientôt être adaptées en NACE 2008 et ajoute que, selon son point de vue, il est important de travailler avec les jeunes en stage d'attente car il y a là une réelle opportunité de faire bouger les choses. Enfin, en réponse à la remarque de Mme De Biourge, Mr Chalon précise qu'il est très difficile d'avoir des statistiques qui ne tiennent pas compte des changements administratifs et que par conséquent, il faut être très prudent dans les analyses historiques qui seraient faites sur des moyennes ou des longues périodes. La comparaison tient mieux la route sur des séries courtes.

En termes d'opportunités d'emploi, Mr Chalon fait remarquer qu'il n'existe pas de données au niveau communal car notamment, il est difficile de connaître le lieu d'affectation de toute une série d'offres d'emploi. Il y a une différence entre l'emploi résident, à savoir "Où vont travailler les gens de ma commune?" et l'emploi intérieur ("Qu'est-ce que ma commune produit comme emploi?"). Ces deux données sont évidemment très intéressantes pour les ADL.

Concernant la demande de pouvoir contacter les demandeurs d'emploi, demande également relayée par d'autres ADL via email, Mr Chalon souligne qu'il y a d'une part une question de respect de vie privée et d'autre part, la question d'avoir accès à ces informations si la finalité de la mission du demandeur le justifie. Pour lui, s'il est justifié que le Forem ait accès à de telles informations, il n'en est pas de même pour les ADL. Pour lui, une ADL ne doit pas pouvoir contacter de manière directe les demandeurs d'emploi.

A ce sujet, Mesdames De Biourge et Minet font remarquer qu'il pourrait y avoir un intérêt, dans le cadre d'une activité organisée par l'ADL, de vouloir cibler ce public, par exemple pour le domaine des couveuses d'entreprises.

Madame Barbeaux souligne que cela ne relève pas du rôle des ADL de contacter les demandeurs d'emploi.

Monsieur Chalon suggère de prendre contact avec les Maisons de l'Emploi pour faire passer l'information.

Monsieur Louon partage cet avis de passer par le relais des Maisons de l'emploi qui ont également dans leur mission d'animer un partenariat local. Le maillage des Maisons de l'Emploi semble suffisant pour que chaque ADL ait un relais, même si la Maison de l'Emploi ne se trouve pas sur la même commune.

Mme De Biourge souligne que, dans son cas bien précis, il n'y a pas de Maison de l'Emploi à distance raisonnable.

Monsieur Louon se pose la question de savoir comment identifier le potentiel en termes de compétences des demandeurs d'emploi qui sont sur sa commune, comment savoir quels sont les métiers en pénurie sur le plan local. Il manque un lien entre les informations que le Forem peut retirer lors de ses entretiens avec des demandeurs d'emploi et les statistiques disponibles.

Monsieur Chalon indique que le Forem progresse significativement dans les outils qui permettent d'avoir une meilleure connaissance de ce que les demandeurs d'emploi sont capables de faire. Un projet de « tensiomètre », outil qui permet d'étudier la tension entre l'adéquation offre et demande d'emploi, est en chantier. Pour l'instant, il est utilisé pour répondre à des demandes au cas par cas. On pourrait toutefois envisager à terme de le décliner de façon systématique par bassin ou par Maison d'Emploi, ce qui permettrait de répondre aux demandes des ADL.

Via email, une ADL a indiqué qu'elle souhaitait notamment obtenir des statistiques concernant différents dispositifs publics (PFI, plan Win-Win, APE, …) ainsi que sur la localisation des stages réalisés dans le cadre des formations organisées par le Forem. Pour les données relatives aux différents dispositifs publics, Monsieur Chalon répond qu'il est difficile de produire de telles données par commune. On ne pourrait le faire que sur base du code postal de résidence des personnes qui bénéficient de tels plans. On ne verra pas où ils vont travailler. Par ailleurs, il se pose la question de la plus-value, pour l'ADL , d'obtenir de telles données. En ce qui concerne la localisation des stages, Monsieur Chalon précise que les données relatives au stage sont reprises sur le serveur Formabanque, mis à jour par les Carrefours Emploi Formation.

Une autre ADL souhaiterait obtenir des données concernant la création d'entreprises. Monsieur Chalon indique que le Forem ne dispose pas de telles données. L'IWEPS pourrait peut-être donner ces informations mais il est à noter qu'il y aura un décalage dans le temps, entre le moment où les entreprises s'installent et où les données seront disponibles sur base des statistiques administratives. L'accès à la BCE semble être plus intéressant.

Si au départ, Monsieur Chalon pensait pouvoir améliorer la satisfaction tant des ADL que du Forem en détectant de nouvelles données statistiques à diffuser de manière standardisée, il

s'avère que les ADL sont plutôt demandeuses de travailler avec le Forem au cas par cas. Par ailleurs, pour toutes les données statistiques plus pointues, il s'avère plus utile de travailler sur la notion de bassin que sur celle d'un territoire limité à une seule commune.

Madame Barbeaux indique que les statistiques locales doivent permettre aux ADL d'avoir une bonne connaissance de l'emploi au niveau local mais ne doit pas servir à l'ADL d'outil pour dépasser les limites de ses missions. Elle indique qu'elle dispose d'études OCDE sur les statistiques qui existent au niveau local et peut les transmettre aux agents qui se montreraient intéressés.

Monsieur Louon indique que les ADL peuvent se regrouper entre elles pour voir les données dont elles ont besoin. On peut profiter des inter-ADL pour définir les territoires pertinents pour réaliser de telles demandes.

En conclusion, Monsieur Chalon propose de décliner le tensiomètre à un niveau de bassin. A voir maintenant comment délimiter ces bassins. Il sera également nécessaire de contextualiser les résultats du tensiomètre. Les analystes du Forem pourraient apporter les nuances nécessaires aux résultats. Par ailleurs, pour les projets de grande ampleur, Monsieur Chalon demande alors aux ADL de le contacter (jeanclaude.chalon@forem.be) afin de pouvoir leur fournir des analyses au cas par cas. (Il est nécessaire de laisser souvent 2 à 3 semaines pour réaliser ce type de travaux intégrés dans un planning déjà chargé et donc il est requis d'anticiper le besoin d'analyse et de ne pas s'y prendre à la dernière minute.)

3. GROUPE DE TRAVAIL BCE : DERNIERES AVANCEES

Monsieur Louon, qui a suivi le dossier et est entré en contact avec la Région wallonne et le SPF Economie afin de pouvoir obtenir un accès BCE pour l'ensemble des agents ADL, fait part des dernières avancées. Si les contacts qu'il a eus avec la Région wallonne ces derniers mois n'avaient pas permis d'avancer énormément sur ce dossier, il se fait qu'entretemps, la BCE a de son côté développé un outil, appelé KBO-Select, qui répond aux attentes des ADL. Cet outil permet d'avoir gratuitement accès aux données de la BCE sur base de nombreux critères très détaillés. Il permet entre autres d'avoir une photographie pratiquement en direct de la création d'activités sur son territoire. L'outil est toujours en développement mais sera disponible d'ici peu.

L'outil KBO-Select fonctionne à l'aide d'un accès individualisé, sur base de token. Chaque accès peut toutefois être utilisé par trois personnes physiques différentes. La demande d'accès doit être motivée et se faire par écrit. Monsieur Louon a rédigé une demande. Si celle-ci est acceptée, il se propose de la diffuser en tant que modèle aux autres agents afin que chaque ADL puisse faire la demande à la BCE de manière individuelle. Une demande collective au nom des ADL n'est pas possible légalement.

La BCE est également prête à venir faire une démonstration de l'outil BCE lors d'une séance d'information à laquelle seraient conviés l'ensemble des agents.

Outre le logiciel on-line, il est également possible de s'abonner gratuitement à des envois de listing périodiques qui peuvent être pré-programmés selon différents critères. Il faut être attentif au fait que la BCE fait la distinction entre les entreprises et les unités d'établissement.

En ce qui concerne la validité des données de la BCE, il faut savoir que seuls les gestionnaires de données ou l'entreprise elle-même peuvent faire des modifications. Par ailleurs, cette dernière doit payer pour modifier ses données, ce qui explique notamment pourquoi certaines cessations d'activités ne sont pas mises à jour.

4. PROCHAINES FORMATIONS UVCW

Suite à une diminution du budget que la Région wallonne accorde chaque année à l'Union des Villes et Communes pour animer le réseau ADL et notamment, pour mettre sur pied des formations dédiées spécifiquement aux agents ADL, il est très probable que pour cette année scolaire, le nombre de journées de formation passe de cinq à trois journées. Ces journées de formation se dérouleront très probablement entre janvier et juin 2011.

L'Union envisage notamment une journée sur l'agriculture: diversification agricole, filière courte, tourisme vert, mise en valeur des produits locaux, expériences des GAL, etc. Les membres de la plate-forme proposent que l'accent soit mis sur les leviers qui sont possibles pour pouvoir agir dans le domaine, certaines choses étant fortement dépendantes de décisions à l'échelle européenne notamment. Un des objectifs de la journée doit être de mieux savoir ce qui est réalisable en la matière et ce qui relève de l'utopie. Différentes pistes sont mentionnées : Hartenboer, la FWA, le jardin des légumes oubliés à Somme-Leuze, l'idée des paniers malins à Jodoigne, l'étude de l'UCL sur les filières courtes, la diversification des cultures (lin, miscantus, colza, chanvre, etc.). Il est proposé que l'après-midi soit consacré à un travail en ateliers où on discuterait davantage de la méthodologie à suivre pour mettre en place de telles actions. Il semble important de pouvoir bien situer le rôle de l'ADL par rapport à ce domaine, faire des petites choses mais bien le faire.

Une deuxième journée serait consacrée au thème de l'évaluation. Sur base d'un travail par atelier, il est proposé de travailler, à partir des fiches projets des ADL, sur des outils qui permettront aux agents d'évaluer leur action chemin faisant et en fin de parcours.

Pour le thème de la troisième journée, Madame Van Overmeire demande aux agents de leur faire part de leurs desiderata. En travaillant sous forme d'ateliers, il est possible d'aborder plusieurs thèmes et de combiner des sujets qui s'adressent plutôt aux nouveaux agents et d'autres aux agents plus expérimentés. Les thèmes proposés par les agents concernent la façon dont il faut utiliser les différents moyens de communication, le référencement des ADL sur internet, les PPP, les montages financiers de projet, les subsides, les règles de base en marchés publics, etc.

5. PROJET DE REFORME DU DISPOSITIF ADL

Madame Barbeaux confirme qu'une réforme est envisagée afin de fusionner les dispositifs ADL et Gestion Centre-Ville. Elle n'a rien à ajouter à ce sujet par rapport à l'intervention que Mr Heuse avait fait à ce propos lors de la précédente plate-forme ADL. Ce dernier ayant quitté ses fonctions, on attend la désignation de son successeur pour faire avancer ce dossier.

Elle considère qu'il est prématuré de parler de changements de statuts qui pourraient intervenir dans le cadre de cette réforme.

Monsieur Louon souligne qu'un changement de statut mènerait incontestablement à un changement dans la façon dont l'agent ADL exercerait son métier. Il attire l'attention sur le fait que certains appels à projets sont accessibles aux communes mais pas à des asbl. Dans le cas d'une ADL sous forme d'asbl, la collaboration avec la commune serait, selon lui, également moins aisée. Les moyens d'action ne seraient plus les mêmes.

Il estime par ailleurs, tout comme Madame De Biourge, qu'une perspective de changement de statut entrainerait une rotation du personnel des ADL.

Madame Ghilain, dont l'ADL est constituée sous forme d'asbl, fait remarquer que les contraintes liées au statut d'asbl (comptabilité, organisation de CA et d'AG, PV, statuts et modifications, …) lui demandent beaucoup de temps, temps qu'elle estime au minimum à 15 % de son temps de travail. Monsieur Warnon, dont l'ADL est également sous asbl, confirme l'importance du temps – il parle de 50 % – qui est consacré aux charges administratives de l'ADL. Par conséquent, c'est du temps en moins qui peut être consacré aux missions mêmes de l'ADL.

Il est proposé que, si un changement de statut devait être envisagé, l'obligation d'adopter le statut d'asbl soit limitée aux structures qui souhaiteraient disposer des deux dispositifs (ADL et gestion centre-ville).

Madame De Biourge fait part du souhait des agents de pouvoir être consultés et entendus dans le cadre de cette réforme.

6. RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

Madame Barbeaux nous informe que le processus suit son cours. La Commission d'agrément s'est déjà réunie à plusieurs reprises et a commencé à analyser les demandes d'agrément. Plusieurs autres réunions sont prévues afin de pouvoir examiner l'ensemble des dossiers dans les temps. L'avis qui est pris en Commission est ensuite envoyé au Ministre qui décidera, sur cette base, de l'octroi ou non du renouvellement d'agrément. La décision de renouvellement devant être signée par les trois ministres compétents, il y a un certain délai entre le moment où la commission examine le dossier et où la commune reçoit la notification de la décision.

Monsieur Louon soulève le problème des préavis éventuels en cas de non-renouvellement. Madame Barbeaux indique que, si certaines ADL ne voyaient pas leur agrément renouvelé, la Région ne prendra plus en charge les salaires dès la fin de leur agrément actuel, à savoir fin décembre 2010.

7. INTER-ADL

Les prochaines réunions inter-ADL Hainaut et inter-ADL Namur-Luxembourg auront toutes les deux lieu le mardi 26 octobre prochain. La prochaine réunion de l'inter-ADL Liège-Brabant wallon n'est pas encore fixée.

8. DIVERS

Monsieur Flament interpelle Madame Barbeaux à propos du versement des subventions. L'ADL de Soignies n'a toujours pas reçu certaines tranches de 2008 et de 2009. Une seule tranche a été versée pour 2010.

Madame Barbeaux indique que, pour l'instant, l'administration s'occupe en priorité de verser les tranches 2010. Monsieur Flament souhaite que la Région wallonne soit attentive à ce problème de versement tardif des subsides régionaux.

La prochaine plate-forme aura lieu au printemps prochain. La date précise sera fixée ultérieurement.

* *
*